



2^{ème}

Plan national de restauration du
2007-2011

Vison d'Europe



Une espèce de notre patrimoine, menacée à court terme...

Ce petit carnivore, apparenté au putois, pèse rarement plus d'un kilo et mesure moins de 50 cm. Inféodé aux zones humides, il fréquente aussi bien les boisements inondables, les étangs, les marais que les prairies humides et les cours d'eau arborés en milieu agricole.

Ce mustélide opportuniste se nourrit d'amphibiens, de rongeurs, d'oiseaux et de poissons.

Pour sa survie, le vison d'Europe a besoin de milieux riches en ressources alimentaires et d'habitats denses pour le refuge et l'élevage des jeunes, en toute quiétude.

C'est une des espèces les plus menacées d'Europe.



Photo : Rachel BERZINS

Boisement rivulaire, habitat typique à vison d'Europe dans l'ouest de la France



Photo : Rachel BERZINS

Les marais charentais sont également un habitat privilégié de l'espèce

! Le vison d'Europe est l'une des espèces les plus menacées d'Europe.



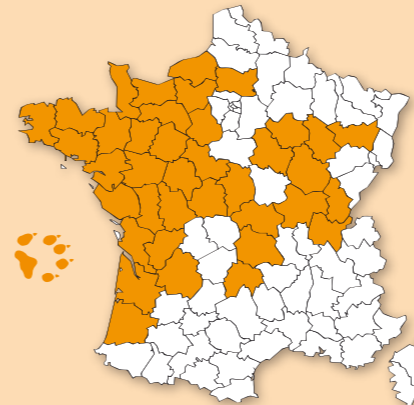
Photo : Philippe GARGUIL

Le Vison d'Europe

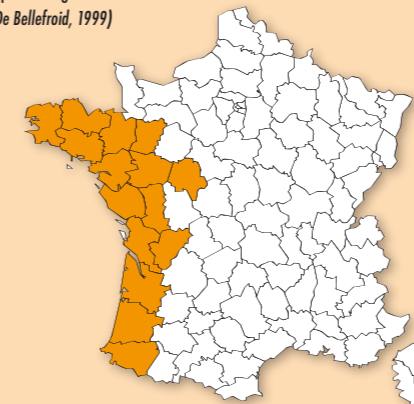
Les mesures de protection du vison d'Europe bénéficient directement aux communautés végétales et animales, associées aux zones humides.



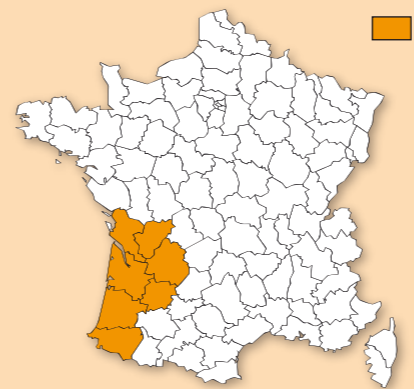
Une régression alarmante



Départements où le vison d'Europe a été signalé au début du XX^e siècle (d'après De Bellefroid, 1999)



Départements où le vison d'Europe a été signalé dans la seconde moitié du XX^e siècle (d'après De Bellefroid, 1999)



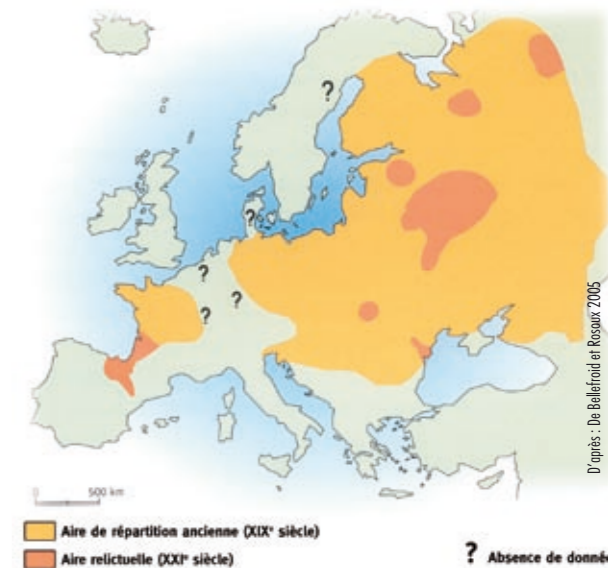
Départements où le vison d'Europe a été signalé au début du XXI^e siècle (d'après : De Bellefroid, 1999)

! Actuellement, la population française ne compte plus guère que quelques centaines d'individus.

En France

Présente dans près de la moitié du pays au début du XX^e siècle, l'espèce n'occupe plus aujourd'hui que sept départements* du grand sud-ouest.

* Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques.



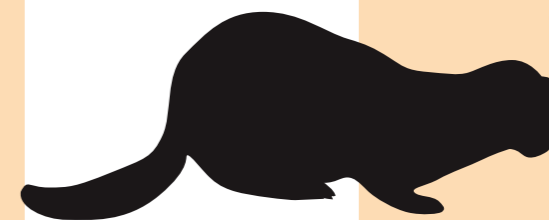
D'après : De Bellefroid et Resaux 2005

Evolution de la répartition du vison d'Europe

En Europe

! Autrefois largement répandu, le vison ne vit plus aujourd'hui que dans quelques isolats géographiques. Cette fragmentation de la répartition réduit considérablement les chances de survie de l'espèce.

! En Europe, l'aire de répartition du vison d'Europe a diminué de 90% en l'espace d'un siècle !



Un premier plan de restauration (1999-2003) a été mis en place par le Ministère chargé de l'environnement

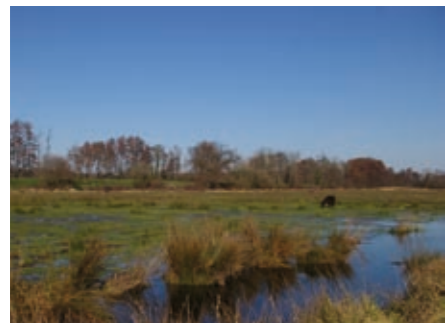


Photo : Rachel BERZINS

Les zones inondables constituent les habitats préférés du vison d'Europe

Les acquis du premier plan de restauration :

- Les causes de raréfaction généralement incriminées sont la destruction des zones humides et la dégradation des habitats.
- La concurrence et la compétition alimentaire avec le vison d'Amérique constitueraient également des facteurs de régression non négligeables. De plus, l'espèce introduite est un vecteur de la maladie aléoutienne, grave pathologie susceptible d'entraîner la mort du vison d'Europe.

65% des causes de mortalité connues sont dus au trafic routier

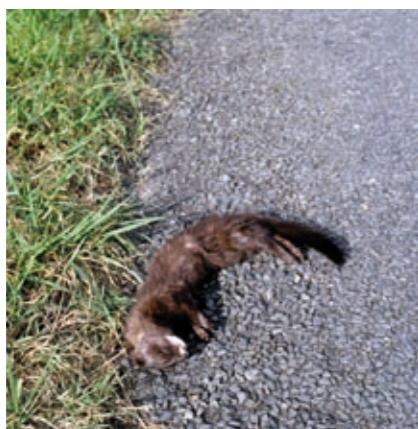


Photo : René ROSOUX

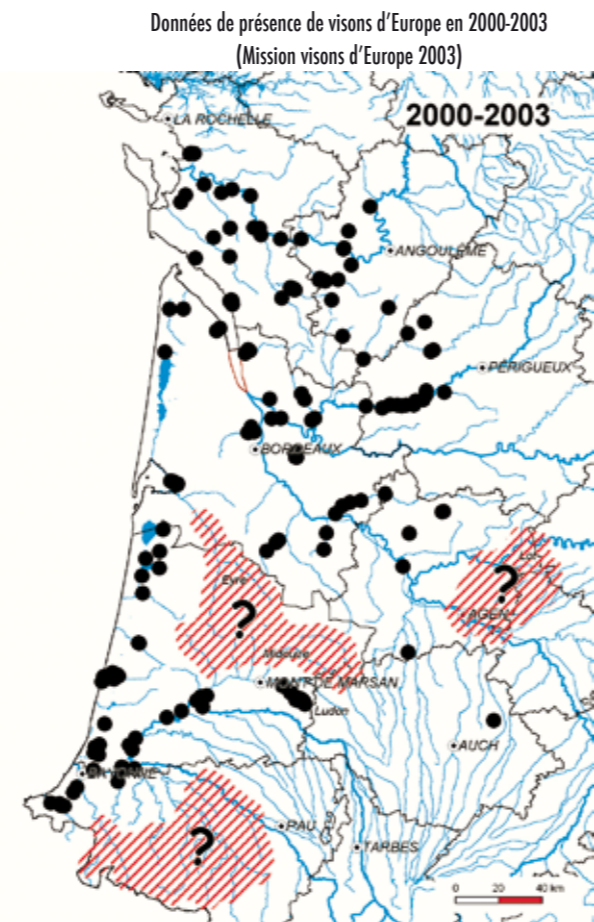
- Les campagnes de capture ont permis de préciser le statut et la répartition du vison d'Europe et mis en évidence la régression de l'espèce du territoire national.

- Les populations orientales et occidentales de visons sont génétiquement proches. La population franco-ibérique présente une très faible variabilité génétique, ce qui la rend particulièrement sensible aux maladies et aux transformations du milieu.

- Les études ont montré que la lutte contre les nuisibles a affecté la population de vison européen par :

- la destruction involontaire, en particulier par confusion avec le vison d'Amérique ou le putois, lors du piégeage des animaux classés nuisibles,
- l'empoisonnement secondaire, consécutif aux campagnes de lutte chimique (bromadiolone) contre les rongeurs prédateurs.

- 65% des visons retrouvés morts sont dus aux collisions routières, 20% le sont par prédation de carnivores sauvages ou domestiques.



Un 2^{ème} plan de restauration est mis en œuvre sur la période 2007-2011



Formation de piégeurs



Photo : Rachel BERZINS



Photo : Gérard DELAS

Piège à rongeurs prédateurs équipé d'un «trou à vison»

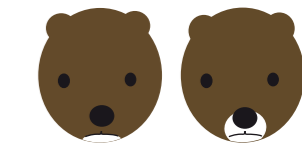
Plusieurs actions sont mises en œuvre dans l'aire de répartition de l'espèce et la zone de reconquête potentielle

Des actions engagées au cours du premier plan, sont reconduites :

- L'arrêt de la lutte chimique contre les rongeurs classés nuisibles,
- Le remplacement des pièges tuants à nuisibles par des pièges cages munis d'un « trou à vison »,
- L'information et la sensibilisation des piégeurs,
- L'élimination progressive du vison d'Amérique,
- Conseils aux travaux d'infrastructures routières (passage à faune),
- La surveillance étroite des élevages de visons d'Amérique,
- La poursuite des recherches génétiques, et en pathologie pour prévenir les risques sanitaires.

Les critères d'identification

Le vison d'Europe présente une tache blanche régulière sur les lèvres supérieure et inférieure tandis que chez le vison d'Amérique, la tache de forme variable, n'est présente que sur le menton, et parfois sur la gorge.



Vison d'Amérique Vison d'Europe

Vison d'Europe



photo : Dominique Audouin

Vison d'Amérique



photo : Philippe Garguil

Putois



Photo : Rachel BERZINS

La méconnaissance des critères d'identification fiables du vison d'Europe, du vison d'Amérique et du putois est sans doute à l'origine de la destruction de certains individus.

Pour distinguer le vison d'Europe de son cousin américain, l'observation du pourtour des lèvres s'avère souvent suffisante. En revanche, le masque facial (marqué chez le putois et absent chez le vison) et la couleur du pelage (bourre jaune chez le putois, brun-gris chez le vison) permettent de différencier le vison d'Europe du putois. Les jeunes putois et les putois mélaniques (de couleur noire en raison d'une mutation génétique) doivent être étudiés avec précaution.

L'avis d'un expert se révèle souvent nécessaire.

La stratégie du 2^{ème} plan de restauration

Le Ministère en charge de l'environnement a mis en place le deuxième plan de restauration du vison d'Europe 2007-2011.

Il s'articule autour des objectifs suivants :

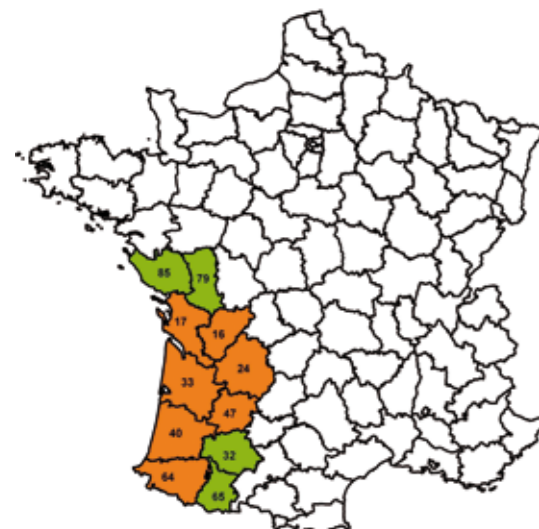
1. Intégrer les exigences écologiques du vison d'Europe au cœur des politiques publiques afin de préserver l'espèce à long terme.

2. Poursuivre, voire renforcer les actions de protection du vison d'Europe en milieu naturel, en luttant notamment contre les facteurs de mortalité directs et indirects.

3. Réunir les conditions nécessaires pour renforcer et réintroduire le vison d'Europe dans son environnement.

4. Sensibiliser le public et améliorer la communication sur les actions du plan de restauration.

Photo : Philippe GARGUIL



■ Zones de présence de l'espèce
■ Zones de reconquête potentielle

Départements d'application du plan

Intégrer les exigences écologiques du vison d'Europe au cœur des politiques publiques afin de préserver l'espèce à long terme



1. Diffuser largement le 2^{ème} plan de restauration auprès des préfetures, des services de l'Etat, des collectivités locales, des élus, des établissements publics et privés mais, également, des représentants des professions agricoles et forestières, des milieux cynégétiques et des associations de protection de la nature ainsi que des usagers des zones humides.



2. Identifier les politiques publiques (agricoles, forestières, cynégétiques, halieutiques, des espaces naturels et de l'eau...) **susceptibles d'avoir un impact sur le vison d'Europe et ses habitats** afin qu'elles prennent en compte les exigences de l'espèce dans les projets et les procédures administratives concernées.



3. Inciter et aider les services instructeurs à intégrer la protection et la restauration du vison d'Europe dans les dossiers de demande d'autorisation administrative.



4. Prendre en compte la protection des habitats du vison d'Europe dans les travaux de gestion et d'aménagement du territoire. L'aménagement de passage à faune sous les chaussées pourrait contribuer à la sauvegarde de la population.

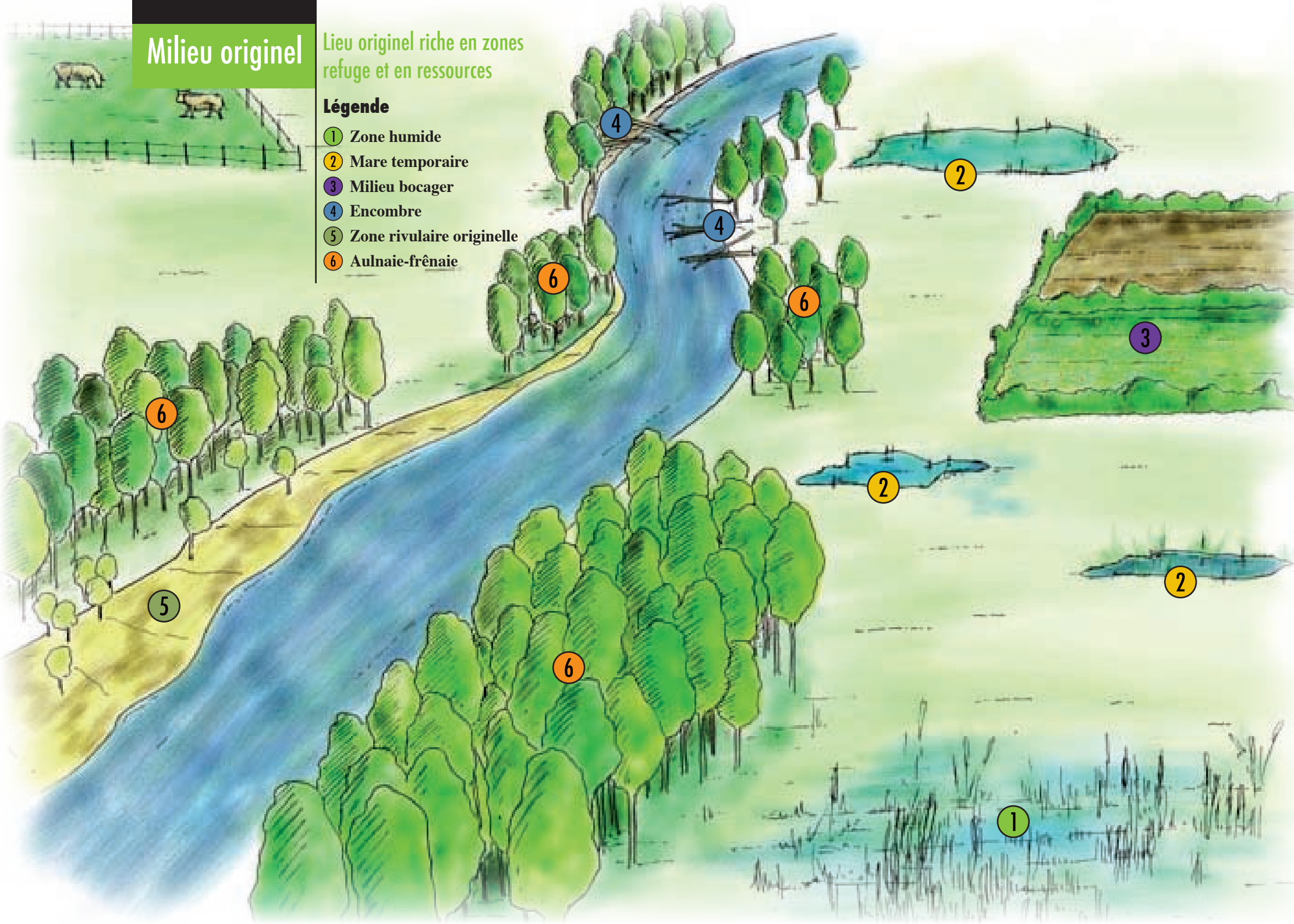
Photos : Rachel BERZINS

Milieu original

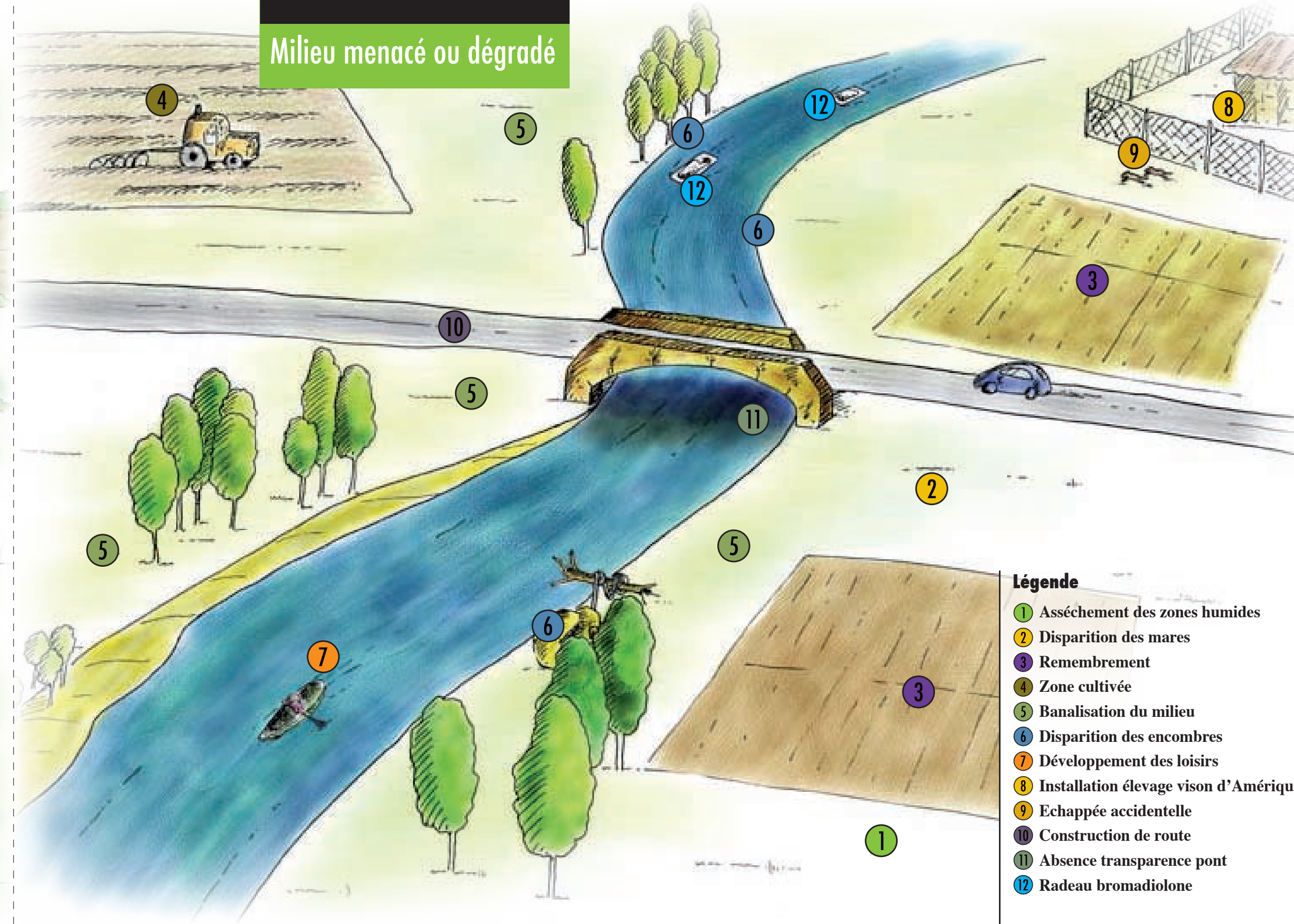
Lieu original riche en zones refuge et en ressources

Légende

- 1 Zone humide
- 2 Mare temporaire
- 3 Milieu bocager
- 4 Encombre
- 5 Zone rivulaire originelle
- 6 Aulnaie-frênaie



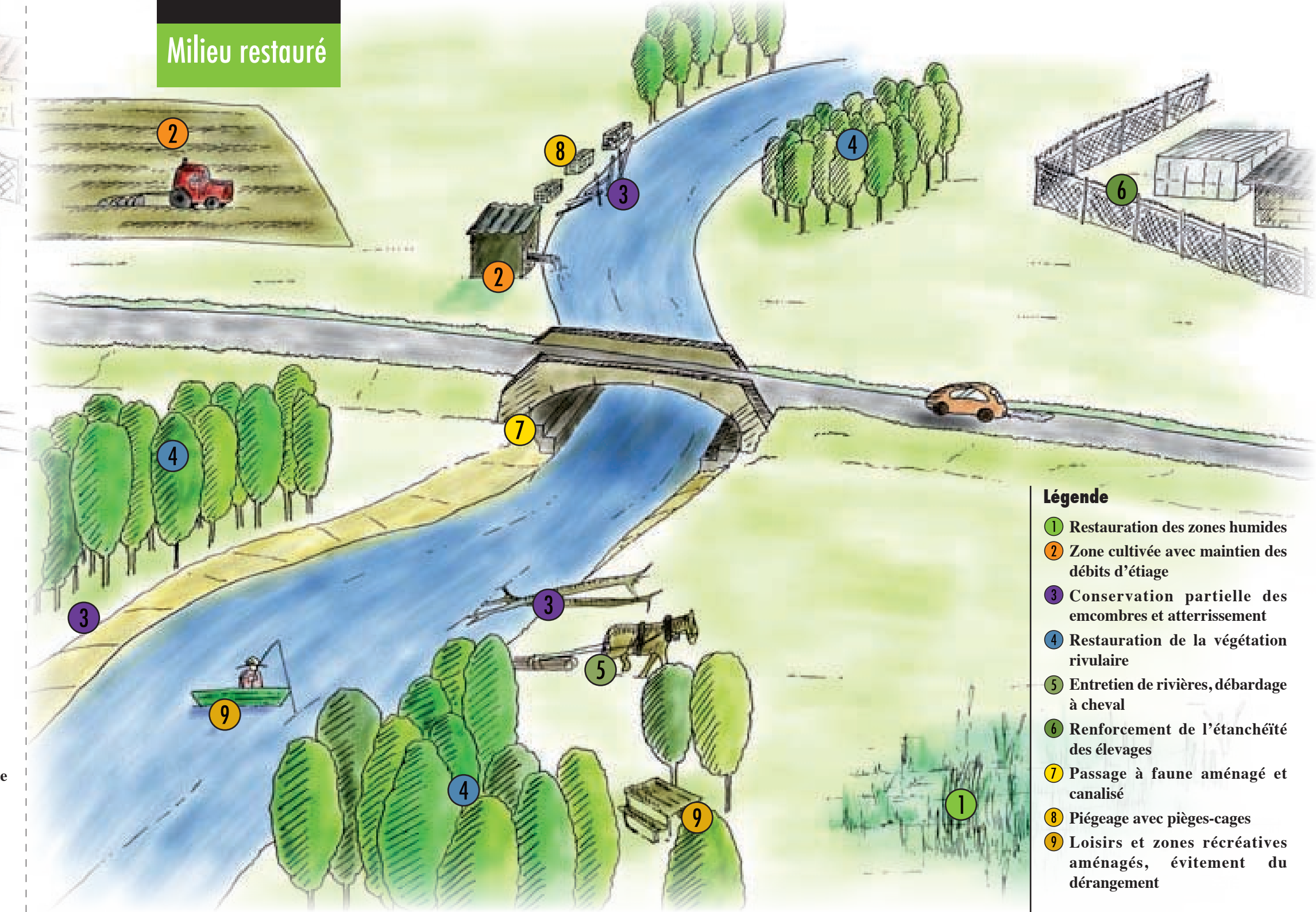
Milieu menacé ou dégradé



Légende

- 1 Assèchement des zones humides
- 2 Disparition des mares
- 3 Remembrement
- 4 Zone cultivée
- 5 Banalisation du milieu
- 6 Disparition des encombres
- 7 Développement des loisirs
- 8 Installation élevage vison d'Amérique
- 9 Echappée accidentelle
- 10 Construction de route
- 11 Absence transparence pont
- 12 Radeau bromadiolone

Milieu restauré

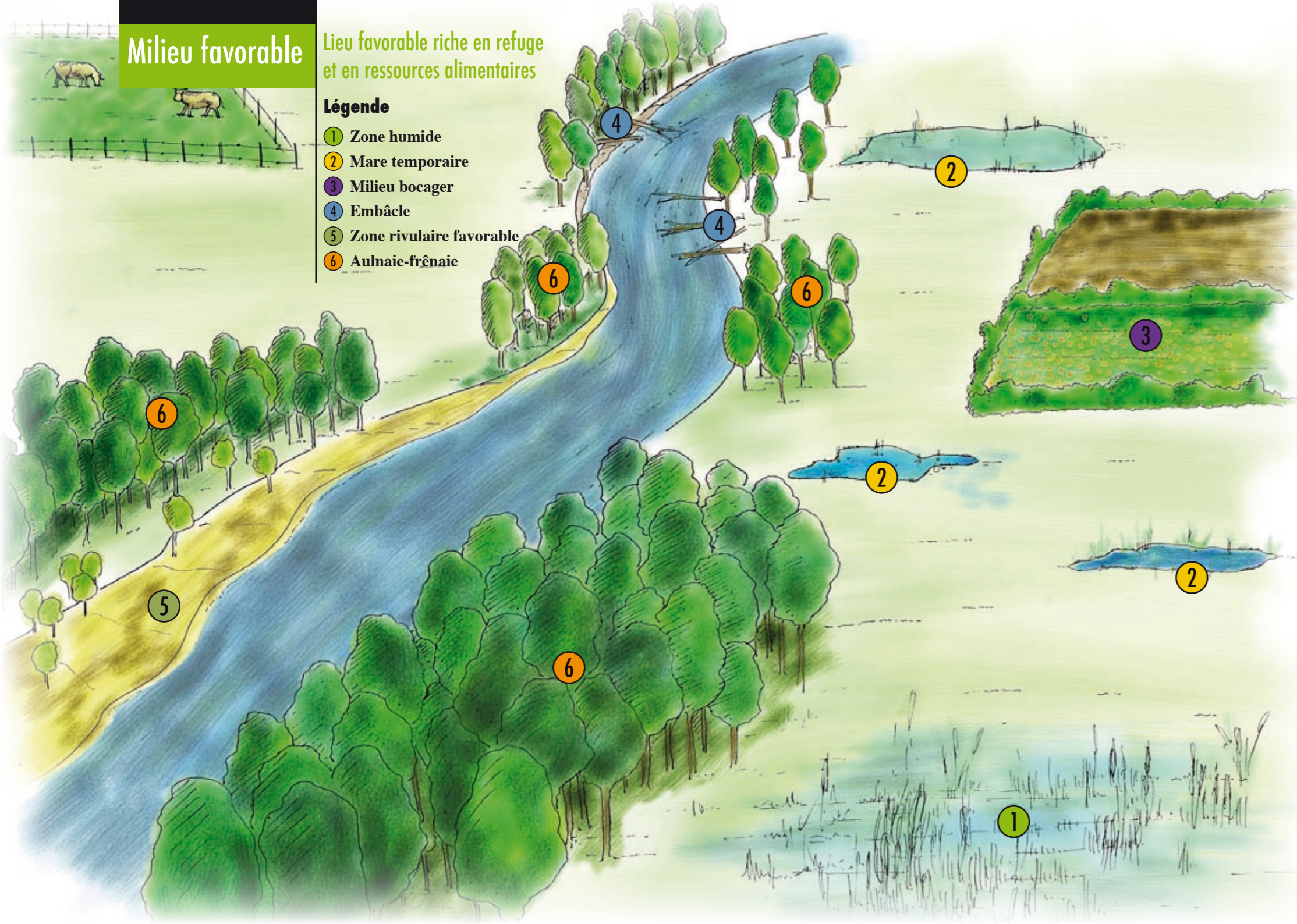


Légende

- 1 Restauration des zones humides
- 2 Zone cultivée avec maintien des débits d'étiage
- 3 Conservation partielle des encombres et atterrissement
- 4 Restauration de la végétation rivulaire
- 5 Entretien de rivières, débardage à cheval
- 6 Renforcement de l'étanchéité des élevages
- 7 Passage à faune aménagé et canalisé
- 8 Piégeage avec pièges-cages
- 9 Loisirs et zones récréatives aménagés, évitement du dérangement

Légende

- ① Zone humide
- ② Mare temporaire
- ③ Milieu bocager
- ④ Embâcle
- ⑤ Zone rivulaire favorable
- ⑥ Aulnaie-frênaie



1. Accompagner les politiques locales de conservation, de gestion et de restauration des habitats du vison d'Europe.

Sensibiliser et former les acteurs et gestionnaires des zones humides.

Assister les opérateurs de plans de gestion et fixer un cadre d'intervention pour les entreprises intervenant aux abords des cours d'eau et des zones humides.

2. Réduire la mortalité routière.

Sensibiliser et former l'ensemble des services infrastructures (services techniques des collectivités, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre...).

Recenser et hiérarchiser le degré de dangerosité des ouvrages existants pour leur mise en conformité, en collaboration avec les services concernés.

Veiller à l'aménagement systématique de passages à petite faune sous les chaussées.

photo : Philippe Garguill



3. Réduire la mortalité lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles.

Adapter la lutte contre les rongeurs classés nuisibles (interdiction définitive de la lutte chimique).

Remplacer les pièges tuants par des pièges-cages munis de « trous à vison ».

Poursuivre les campagnes de sensibilisation et d'information des piégeurs, avec la collaboration des organismes de lutte contre les nuisibles et les animaux déprédateurs, les Services départementaux de l'O.N.C.F.S., les Fédérations départementales des chasseurs, les D.D.E.A. et les préfetures.

4. Réduire la compétition avec le vison d'Amérique.

Intensifier la lutte contre le vison d'Amérique.

S'assurer de l'étanchéité de tous les élevages et élaborer un protocole d'urgence en cas d'évasion accidentelle massive, en collaboration avec les Associations départementales des piégeurs agréés, les Fédérations des chasseurs et les Services départementaux de l'O.N.C.F.S., les Directions départementales des services vétérinaires et l'Association française des éleveurs de visons.

5. Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion conservatoire de l'espèce.

Poursuivre les études en biologie de la reproduction et en génétique.

Evaluer l'état des populations de vison d'Europe à l'issue du plan.

Maintenir un veille épidémiologique.



Réunir les conditions nécessaires pour renforcer et réintroduire le vison d'Europe



1. Elaborer un protocole circonstancié et une stratégie de renforcement et de réintroduction, de la population du vison d'Europe.



Photo : René ROSOUX

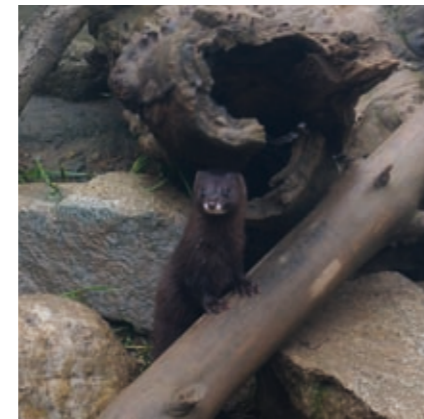


Photo : Rachel BERZINS

2. Créer des élevages des souches franco-ibériques et biélorusses.



Photo : Rachel BERZINS

3. Sélectionner et préparer les territoires d'accueil des animaux à lâcher.

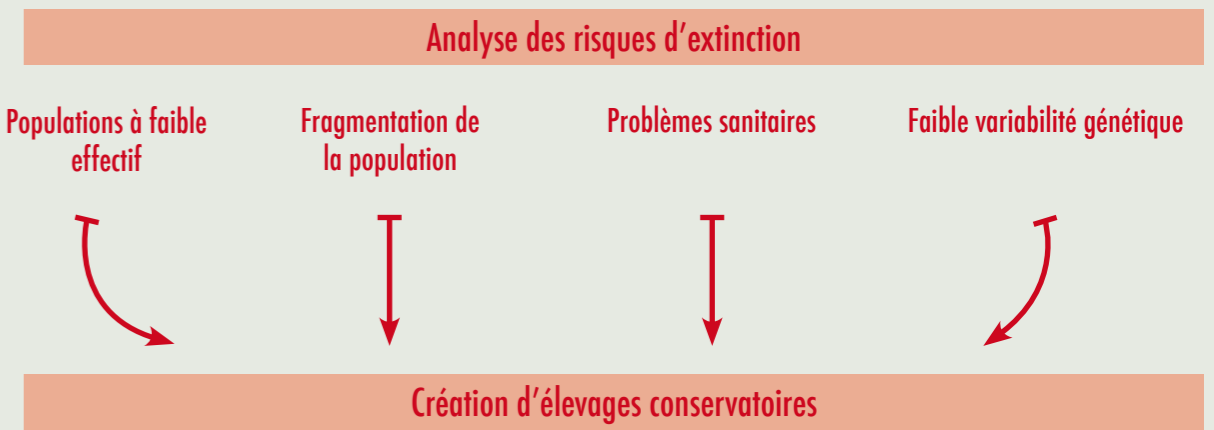


Photo : Rachel BERZINS

4. Collaborer avec les équipes espagnoles, estoniennes, allemandes et roumaines afin d'optimiser la portée des actions.

Schéma du programme de renforcement et de réintroduction du vison d'Europe

Dans la situation actuelle, il est peu probable que la population de vison d'Europe puisse survivre et, *a fortiori*, recoloniser les territoires anciennement occupés. L'élevage conservatoire pour le lâché d'individus est devenu une nécessité incontournable.



↓
Définition des stratégies conservatoires, renforcement et/ou réintroduction par le conseil scientifique et les experts

- Critères de choix des individus fondateurs
- Définition des conditions d'élevage
- Préparation des individus au lâché
- Détermination des critères d'évaluation des opérations de soutien aux populations

↓
Sélection et préparation des territoires d'accueil

- Implication des acteurs
- Absence de vison d'Amérique
- Réduction des facteurs de mortalité
- Restauration et gestion des milieux favorables au vison d'Europe
- Sensibilisation et adhésion du public

Sensibiliser le public et améliorer la communication sur les actions du plan de restauration



1. Mettre en place des structures relais dans les départements, réunissant les partenaires travaillant dans les domaines d'application des mesures de conservation de l'espèce.

2. Développer les collaborations avec le réseau associatif intéressé par la conservation.



3. Associer les acteurs de l'environnement.

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir des informations, partager vos expériences, vos idées ou vos projets afin que nous puissions au mieux protéger le vison d'Europe et restaurer ses habitats.

4. Sensibiliser le grand public et les scolaires à la conservation du vison d'Europe.



5. Diffuser des informations sur l'état d'avancement du plan, via différents outils de communication.



Photos : Rachel BERZINS

6. Coordonner les actions à l'échelle internationale.

Des documents d'information et d'aide à la décision

Plusieurs documents et ouvrages, relatifs à la conservation du vison d'Europe, ont été diffusés au cours de ces dernières années. Sources d'informations sur l'espèce, ces documents sont aussi de véritables outils d'aide à la prise en compte du vison d'Europe dans les travaux de gestion et d'aménagements du milieu naturel.



Si vous découvrez un vison d'Europe, vivant ou mort, merci de contacter, dans votre département, le Service de l'O.N.C.F.S., la Fédération des chasseurs ou l'association des piégeurs agréés.

La liste des contacts par département peut vous être fournie sur simple demande au : **05 - 56 - 56 - 57 - 50** ou par mail : rachel.berzins@oncfs.gouv.fr

Certains documents sont accessibles en ligne, n'hésitez pas à contacter les services de l'Etat pour vous les procurer.

• sur le site de la DIREN
www.aquitaine.environnement.gouv.fr

• sur le site du M.E.E.D.D.A.T
www.ecologie.gouv.fr/le-vison-d-europe.html

• Sur le site de le S.E.T.R.A
www.setra.gouvernement.gouv.fr

Les clés du succès du second plan de restauration

L'appropriation par tous les partenaires et par le grand public de la nécessité de conserver à long terme le vison d'Europe, espèce patrimoniale,

Le renforcement et l'élargissement du réseau partenarial, du niveau local au niveau international,

L'implication et le travail concerté de tous les organismes publics et privés susceptibles de contribuer par leurs actions respectives à la préservation du vison d'Europe,

La diffusion continue des connaissances acquises sur l'espèce et des travaux engagés par l'Etat et les organismes publics et privés, auprès d'un large public,

La préparation du retour du vison d'Europe, par renforcement ou réintroduction d'individus issus d'élevages intégrant les exigences éco-éthologiques de l'espèce.

Témoignages d'experts en environnement sur l'avenir du vison en France

• **Jean-Marc Michel**, directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature du M.E.E.D.D.A.T.

Le premier plan de restauration du Vison d'Europe a largement permis d'améliorer les connaissances scientifiques sur l'espèce, tant en ce qui concerne sa répartition sur le territoire français, son écologie, ses problèmes pathologiques que les facteurs de sa disparition. Des études génétiques, particulièrement poussées, ont permis de mieux définir le statut et la situation de la population franco-ibérique et de mieux appréhender sa protection à long terme ; elles ont apporté des bases essentielles pour la définition des objectifs du second plan. Ce plan réoriente les efforts des services de l'Etat et de l'ensemble des partenaires sur la mission de protection durable de l'espèce et de ses habitats naturels. Une attention particulière est apportée au renforcement de la population autochtone.

Les mesures prioritaires proposées lors du Grenelle de l'environnement, par le groupe de travail « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles », permettront de contribuer

à la conservation active du Vison d'Europe, avec des outils tels que la trame verte et bleue nationale qui a pour but d'assurer une continuité écologique entre les milieux naturels, la restauration de l'état écologique de l'eau et des zones humides et enfin la volonté de lutter contre les espèces invasives. Une politique de conservation efficace passe aussi par une meilleure coordination entre les partenaires du plan et un effort permanent de sensibilisation et d'éducation.

• **Pierre Migot**, directeur des études et recherche de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Fort de son expérience en matière de suivi et d'études de la faune sauvage et de leurs habitats et vu l'implication ancienne dans l'élaboration et la mise en œuvre d'autres plans de restauration d'espèces menacées (ours et hamster), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage s'est vu confié par son Ministère de tutelle, l'animation scientifique et technique du 2^e plan de restauration du vison d'Europe.

A ce titre, il appuie la DIREN Aquitaine, maître d'ouvrage délégué du plan, en préparant les comités de pilotage et scientifique et en assurant leur secrétariat technique. Il coordonne et anime les comités techniques pour le suivi de la mise en œuvre du plan. Enfin, il apporte son expertise et son appui technique à certaines actions (suivi des populations, mise en place d'un élevage conservatoire, études de faisabilité de renforcements de populations, sensibilisation ou formation des gestionnaires).

Le travail concerté et coordonné, entre les gestionnaires, les utilisateurs et les administrateurs de l'environnement, conditionne l'application efficace des mesures de conservation des plans de restauration. L'implication de tous les acteurs, du niveau local au niveau international, est à ce titre l'une des clés de réussite du 2^e plan de restauration du vison d'Europe. Souhaitons que les actions envisagées dans ce second plan puissent être toutes mises en place, en espérant que le déclin, qui s'est poursuivi malgré les actions déjà menées en faveur de cette espèce, soit arrêté au terme de ce plan.

• **Jacques Trouvilliez**, directeur du service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle.

Lors du Sommet de la terre qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, les chefs d'état et de gouvernement ont pris l'engagement de limiter l'érosion de la biodiversité en 2010. A l'échelle européenne, cet engagement est encore plus fort puisqu'il vise à stopper l'érosion de la biodiversité en 2010 et au-delà. Pour la France, la stratégie nationale de la biodiversité fixe la feuille de route et le Muséum national d'histoire naturelle s'est notamment vu confier la tâche d'être le comptable de cette biodiversité et d'établir des bilans réguliers, notamment en révisant les listes rouges nationales et en réalisant, avec l'aide de l'ensemble de la communauté scientifique l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats visés par la directive européenne 92/43. Ces analyses conduisent, toutes deux, à souligner le statut précaire du Vison d'Europe. L'application des critères « Liste rouge de l'UICN » aboutit à classer le vison dans la catégorie

Témoignages d'experts en environnement sur l'avenir du vison en France



Photo : René ROSOUX

« en danger » car sa population est de petite taille et son évolution est très négative. L'évaluation faite au titre de la directive habitats conduit à un état de conservation global, qualifié de mauvais ; les quatre critères utilisés étant tous quatre jugés mauvais (aire de répartition, population, habitat et perspectives futures). Nous sommes donc en présence d'une espèce qui risque de disparaître à court terme or, la France et l'Espagne, partagent en Europe occidentale la responsabilité de la conservation de cette espèce. Si rien n'est fait, le comptable qu'est le Muséum ne pourra que rayer cette espèce emblématique de la liste des espèces françaises.... Un second plan de restauration « Vison » vient d'être lancé par le Ministère chargé de l'environnement, donnant priorité aux actions de protection concrètes. Gageons que les énergies mobilisées permettront à cette espèce discrète mais attachante de vivre longtemps dans nos cours d'eau ...

• **René Rosoux**, directeur scientifique du Muséum des sciences naturelles d'Orléans.

A l'aube du deuxième plan de restauration du vison d'Europe, il faut se résoudre au constat que la survie de cette espèce en France est très compromise. Le principe même de la réintroduction ou du renforcement de la population existante, même s'il traduit un constat d'échec de la politique de conservation menée jusqu'à ce jour, est devenu l'ultime option pour sauver cette espèce, vulnérable entre toutes. Quelle que soit la stratégie d'intervention retenue, il faudra qu'elle soit rapidement mise en œuvre par des scientifiques et ce, sans compromettre le devenir de la population relictuelle française... En tout état de cause et avec toutes les difficultés que ce type d'opération comporte, il conviendra, au préalable, d'assurer la conservation et la gestion durables des habitats du vison d'Europe, au-delà même de son aire de répartition actuelle, en y associant l'ensemble des acteurs de l'environnement.

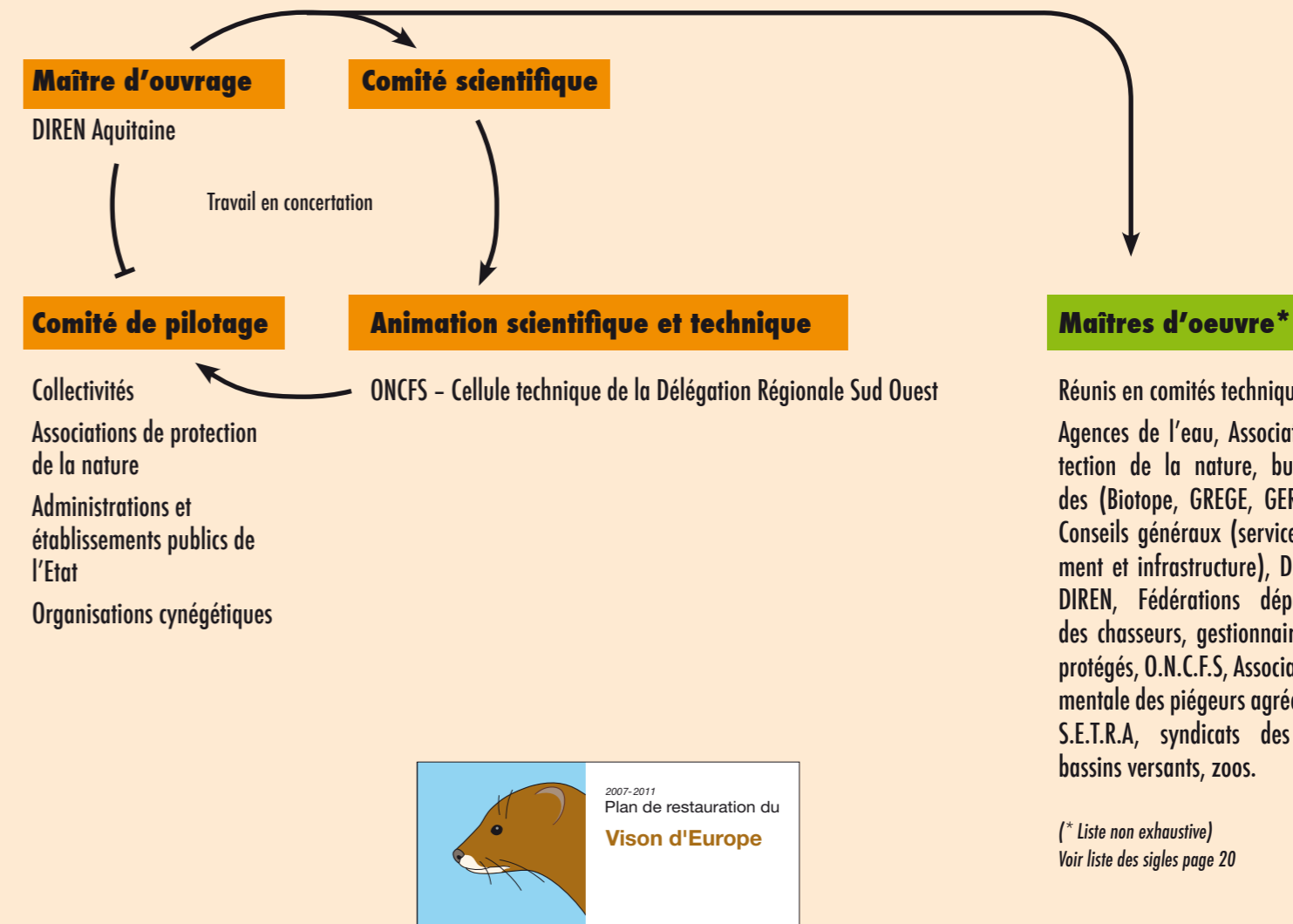
• **Pascal Fournier**, directeur du Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement.

De nombreux facteurs anthropiques menacent la survie du vison d'Europe et malgré une situation critique, il est encore possible de sauver l'espèce *in situ*. Tout repose sur la survie des individus dans le milieu naturel. Tous les facteurs de mortalité doivent être au plus vite réduits de façon significative. Compte tenu de l'urgence, les mesures à mettre en œuvre ne doivent plus être incitatives mais effectives. Pour les problèmes liés aux pratiques de régulation de certaines espèces, les alternatives mises en œuvre ces dernières années préservent tous les jours des individus et il convient d'achever au plus vite cette mutation des pratiques. Le vison paie également un lourd tribut à la circulation routière. Il est donc impératif d'engager les gestionnaires des routes dans une réhabilitation annuelle d'un nombre significatif de franchissements de cours d'eau ou de zones humides existants (plusieurs dizaines par an). Cela impose une politique de sauvegarde ambitieuse pour les cinq années à venir.

• **Eladio Fernandez-Galiano**, chef de l'Unité de la diversité biologique du Conseil de l'Europe.

Le vison d'Europe est une des espèces de mammifères les plus menacées de notre continent. Comme le lynx ibérique et le phoque moine, le vison est confronté à un risque d'extinction très important. En l'espace d'un demi-siècle ses populations ont dramatiquement régressé et son aire de répartition s'est rétrécie comme peau de chagrin. La sauvegarde de la population franco-ibérique doit nécessairement avoir recours à des opérations de soutien concertées, concrètes et durables, à la mesure de nos connaissances scientifiques. Penser à l'échelle internationale et agir localement, telle est la stratégie à privilégier pour enrayer le phénomène de régression qui menace cette espèce emblématique des zones humides européennes. Le Conseil de l'Europe soutient cette approche et incite la France et l'Espagne à favoriser la protection des zones humides et des berges des cours d'eau où le vison est encore présent ou pourrait l'être.

Organigramme relationnel des partenaires des 11 départements d'application du plan des régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Pays de Loire



(* Liste non exhaustive)
Voir liste des sigles page 20

Liste des sigles utilisés

C.E.T.E SO : Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Sud Ouest

D.D.E.A : Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture

D.I.R : Direction Interdépartementale des Routes

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

O.N.C.F.S : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

S.E.T.R.A : Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

M.E.E.D.D.A.T : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

GREGE : Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement.

Financements

DIREN Aquitaine

Rédaction

Rachel BERZINS (O.N.C.F.S)

René ROSOUX (Muséum des Sciences Naturelles d'Orléans)

Remerciements

Prolutra

Fabienne Benest

Marie-des-Neiges de Bellefroid

Nathalie Lacour



Photo : Gilles MARTIN

Conception : Albatros 05 56 64 82 95

Impression : BLF Impression (Imprim'vert®)

Photos : Gilles MARTIN, Philippe GARGUIL, René ROSOUX, Dominique AUDOUIN (AGRP 17), Rachel BERZINS, Gérard DELAS (ADPAG).

Décembre 2008

Afin de limiter les impacts environnementaux, le nombre d'exemplaire «papier» de cette plaquette a été limité. Vous pourrez la télécharger sur www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

Imprimé avec le procédé CTP et avec des encres à base végétale sur du papier 100% recyclé certifié Ecolabel Européen.



Direction régionale de l'environnement

95, rue de la liberté

33073 BORDEAUX Cedex

Tél. 05 56 93 61 00 - Fax 05 56 93 61 61

diren@developpement-durable.gouv.fr



ONCFS

95, rue de la liberté

33073 BORDEAUX Cedex

Tél. 05 56 56 57 50 - Fax 05 56 56 57 51

rachel.berzins@oncfs.gouv.fr

